



Championnat Hivernal du Yacht Club de Genève 2011-2012

AVIS DE COURSE

- 1^e manche : Samedi 12 novembre 2011
- 2^e manche : L'escalade - Samedi 10 et Dimanche 11 décembre 2011
- 3^e manche : Samedi 4 février 2012
- 4^e manche : Samedi 3 mars 2012
- 5^e manche : Samedi 31 mars 2012

1. Organisation

Yacht Club de Genève – Quai de Cologny - CH-1223 Cologny – tel. 022 735 44 38

2. Règles applicables

La régata sera régie par :
Les règles de courses à la voile (RCV 2009-2012)
Les prescriptions de l'autorité nationale (FSV).
Le règlement ACVL-SRS Edition 2010
Le présent avis de course.
Les instructions de course et leurs annexes.
La langue officielle est le français.

3. Classification de la manifestation

Le Championnat hivernal est classifié en catégorie C.

4. Classes admises

Classes TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 selon le règlement ACVL 2010.
Classes SU (Surprise), GS (Grand Surprise) et TO (Toucan) selon le règlement ACVL 2010 et selon leurs propres règles de monotype, édictées par leur Aspro.

5. Procédure d'inscription

Les concurrents peuvent s'inscrire par le biais du site Internet www.ycg.ch ou, à défaut, sur formulaire ah doc par correspondance adressée au secrétariat du Yacht Club de Genève, case postale 32, 1223 COLOGNY. A cette occasion, doivent être obligatoirement présentés les documents suivants:

Le numéro ACVL, le nom du propriétaire, barreur ou responsable, les noms des équipiers et leurs numéros de licence, conformément aux dispositions 19.2 de l'ISAF et du règlement Swiss Sailing, ainsi que pour des raisons de sécurité, l'attestation du nombre de personnes à bord (minimum 3 personnes).

L'autorisation relative à la publicité conformément à l'article 80 RCV.

La finance d'inscription s'élève à CHF 80.- pour le championnat ou CHF 20.- par manche. Elle est désormais unique et applicable à tous les concurrents suisses comme étrangers, l'inscription est gratuite pour les membres actifs du YCG.
Date limite d'inscription : le mercredi précédent la manche.
Aucune finance d'inscription ne sera remboursée.

6. Instructions de Courses

Les instructions de courses seront disponibles au Club et sur le site www.ycg.ch

7. Parcours :

Dès le championnat 2011-12 – le comité de course se réserve le droit de choisir pour chaque manche à l'exception de l'escalade entre le grand parcours et un parcours banane au large du Club, celui – ci sera annoncé par un panneau mentionnant la lettre A pour le grand parcours et le B pour le parcours banane, celui-ci sera visible au pied du mât du YCG « start »

De plus les départs étant orientés en fonction du vent, le sens de parcours sera annoncé par l'envoi de la flamme numérique 1 ou 2 :

Parcours 1 (bise) : FLAMME Numérique 1

Parcours 2 (vent) : FLAMME Numérique 2

Les bouées de parcours sont de formes cylindriques orange.

8. Départ

La ligne de départ se situe à la hauteur de Tour Carrée. Elle est délimitée entre le mât « start » du YCG à terre et une bouée située à environ 200 mètres au large.

Horaire prévu : Signal d'avertissement: 12h55

Signal préparatoire: 12h56

Signal de départ: 13h00

L'arrivée

La ligne d'arrivée est située entre le mât « start » du YCG à terre et une bouée située à environ 200 mètres au large.

9. Clôture

A 17h00 pour chaque manche.

10. Réclamations, actions du Comité de Course ou du Jury

Les réclamations doivent être déposées au plus tard 60 minutes après l'arrivée du voilier réclamant. Les instructions des réclamations seront jugées sur convocation du Jury de course.

11. Classement, prix et challenges

1. Un classement en temps réel, par série, pour les classes SU, GS et TO

2. Un classement en temps compensé toutes classes confondues.

Minimum 5 bateaux inscrits par série. Planche de prix: Boutique La Seiche.

12. Distribution des prix

Samedi 31 mars 2012 à 18h00 au Yacht Club de Genève. Les membres d'équipages et/ou propriétaires des bateaux vainqueurs et récompensés sont invités à retirer leurs prix lors de la cérémonie.

13. Responsabilités

Les concurrents participent à la régata sous leur entière responsabilité et à leurs propres risques. La décision d'un concurrent de prendre part ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, aussi bien avant, que pendant et après la course.